

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 26 MARS 2025

07- Objet : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT (AP-CP)

N° Ordre : DE-011-2025

Rapporteur : Nicolas Choisnel, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales- approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sos, après convocation régulière du Président du 19 mars 2025, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (38) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : -

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : -

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Sébastien CRUSSIÈRES, Ludovic BIASOTTO

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : -

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, et MM Serge ARNAUNÉ, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiéy : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (10) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Calignac : Mme Stéphanie DAVID à M. Serge LARROCHE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN à M. Didier SOUBIRON

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON à M. Jacques LAMBERT

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Serge ARNAUNÉ, M. Hugues DAVID à M. Patrick GOLFIER, Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Lionel LABARTHE

Membres absents excusés (1) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membres absents non excusés (3) :

Nérac : Mme Ana-Paula BES

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis Molinié a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 38

Votants : 48

Absents : 14

- Dont « pour » : 48

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 10

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;

Vu la délibération n°DE-016-2024 du 27 mars 2024 actualisant les AP-CP ;

Vu la commission des finances, consultée sur le sujet le 12 mars 2025.

Le conseil communautaire a créé, par délibération n° DE-029-2021 en date du 24 mars 2021, des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet la gestion pluriannuelle des investissements. Elle se compose :

- D'une **autorisation de programme** (AP) qui désigne une enveloppe budgétaire votée en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation ;
- Des **crédits de paiement** (CP) qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Le montant des AP et des CP n'est pas figé et peut être révisé. La collectivité peut rééchelonner l'échéancier en fonction de l'avancement du projet.

Des CP non engagés sur une année peuvent être reportés sur les années suivantes ou entraîner la diminution de l'AP. Ces modifications sont sujettes à un vote des élus.

Ainsi :

1 °) A l'issue de l'exercice budgétaire 2024, il convient d'actualiser les AP/CP, en prenant en compte la consommation réelle des crédits de paiement, et de les ajuster comme suit :

Numéro	Libellé	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT			
		Montant	CP antérieurs 2021-2024	2025	2026	2027	2028
2021-1	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	434 800 €	422 687,63 €				
2021-4	Ponts Bow String	3 390 000 €	659 876,48 €	646 000,00 €	1 004 000,00 €	1 080 123,52 €	
2021-5	Voie verte Feugarolles-Moncrabeau	5 500 000 €	1 909 332,70 €	3 590 667,30 €			
2022-1	Voie verte Nérac Mézin	2 000 000 €	0,00 €		606 000,00 €	897 000,00 €	497 000,00 €

- AP n° 2021-4 Ponts Bow String : Le montant des CP 2027 a été diminué de 500K€ compte tenu de la programmation des travaux restant à effectuer. Cette diminution entraîne un ajustement de l'AP qui est porté à 3 390 000 euros (-500K€).
- AP n° 2021-5 Voie verte Feugarolles-Moncrabeau : Un crédit de 500K€ a été ajouté aux CP 2025 afin de tenir compte des dépenses à payer sur la dernière année de cette opération. Le montant de l'AP a été augmenté de 500K€, soit un total de 5 500 000 euros.

 Cette mise à jour ne correspond pas à une augmentation du coût de l'opération, mais à un ajustement par rapport au montant qui avait été calculé par le cabinet d'études Elan. Ce montant tenait compte de la revente de l'acier issu des rails, et cette recette avait été intégrée dans le montant global de l'opération. Or le principe comptable de non-contraction des dépenses et recettes oblige les collectivités à inscrire, pour leur montant total, les dépenses et les recettes. C'est pourquoi il est nécessaire d'actualiser le montant global de l'AP.
- AP n° 2022-1 Voie verte Nérac-Mézin : Le début de l'opération n'étant pas encore programmé, les CP initialement prévus en 2025, d'un montant de 300K€, ont été reportés et rajoutés aux CP 2027.

2°) Sur les 4 autorisations de programme existantes, l'AP n°2021-1 (PLUi) est arrivée à son terme. Il est proposé d'autoriser sa clôture, avec les réalisations suivantes :

Numéro	Libellé	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT			
		initiale	clôturée	2021	2022	2023	2024
2021-1	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	434 800 €	422 687,63 €	142 737,61 €	46 825,71 €	140 245,68 €	92 878,63 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **d'approuver** la mise à jour des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus.

► **de clôturer** l'autorisation de programme 2021-1 « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme,
 A Nérac,

Alain Lorenzelli,
 Président



Jean-Louis Molinié
 Secrétaire de séance



Publication le : 31 MARS 2025